DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI,

<u>Absents</u>: Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Gérard POUJADE) Sabrina PAULET (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 10/12/2024

Date d'Affichage: le 10/12/2024

Date de mise en ligne de la délibération : le 18/12/2024

| Nombre de Conseillers : 19 | Abstentions: 0 |
|----------------------------|-----------------|
| Présents : 15 | Vote pour : 18 |
| Votants: 18 | Vote contre : 0 |

Objet de la délibération :

SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mutation à compter du 01/01/2025 d'un agent Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe dans une autre collectivité, il convient de supprimer cet emploi permanent à temps complet et de créer, vu les nécessités de service, un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 24/35^{ème}.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le tableau des emplois,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE:

- ✓ La suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps complet au service Administratif au 01/01/2025
- ✓ La création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service Administratif à compter du 01/01/2025
- ✓ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifié conforme au registre. Fait à LE SEQUESTRE, le 16 décembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



La secrétaire de séance, Agnès BRU

Pu